

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018

### **I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

*Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.*

### **II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

#### **II.1. Salle de l'Arceau – Avenant n°1 au marché de travaux**

Des canalisations existantes d'eau pluviale à base d'amiante ont été repérées autour de la salle, lors du terrassement ; elles doivent être impérativement retirées. L'augmentation du marché pour ces travaux est de 14 118 euros, soit 1,08% du marché.

#### **II.2. Terrain synthétique – Consultation pour maîtrise d'œuvre**

Pour le projet de terrain de sport synthétique au complexe Pierre de Coubertin, la commune entend s'appuyer sur l'avis d'experts pour :

- Restreindre au maximum la teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) dont la valeur cumulée maximale imposée aux industriels de la filière française est de 17mg/kg,
- Proposer des éléments méthodologiques en vue de la conduite d'une évaluation des risques environnementaux, à réaliser localement avant toute mise en place de ce type de revêtement.

Une consultation est donc engagée afin de s'attacher les services d'un maître d'œuvre spécialisé dans ce type d'aménagement. Les offres seront présentées au conseil municipal en novembre prochain.

### **III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT**

#### **III.1. Lotissement du Bordage – Sélection d'un maître d'œuvre**

Après examen des différentes offres et sur proposition du jury de sélection qui a auditionné les différents candidats, il est décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe constituée de CANOPEE PAYSAGE (Mandataire), AREA URBANISME, OG<sup>2</sup>L ARCHITECTURE, GEOTECHNIQUE pour une mission de base de 29 250 € HT (taux de rémunération de 4,875%). La constitution du dossier loi sur l'eau est forfaitairement fixée à 2 800 €.

#### **III.2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Missions de la commission**

L'Agglomération du Choletais a récupéré la compétence PLU au 1er janvier 2017. Toutefois, le conseil municipal confie à la commission PLU communale la mission de faire connaître, aux services de l'AdC, les attentes de la commune et notamment au stade de l'étude en cours de révision du document d'urbanisme : les perspectives de développement envisagées localement.

#### **III.3. Eclairage public – Versement d'un fonds de concours**

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire est intervenu, à la demande de la commune, à différentes reprises du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 pour des dépannages sur le réseau d'éclairage public. Le coût de ces interventions s'élève à 834,55 € TTC (2 184,94 € TTC pour la période du 1/9/2016 au 31/8/2017) mais au regard du règlement financier entre la commune et le SIEM, le montant du fonds de concours à verser par la commune est de 625,91 € TTC (1 638,71 € TTC pour la période précédente).

#### **III.4. Programme voirie 2018 – Avenant n°1 au marché de travaux**

Le conseil municipal a décidé de confier à l'entreprise EUROVIA le programme de voirie 2018, le 11 juin dernier (réaménagement du cimetière, chemin de la Fontaine, divers aménagements...). A l'occasion du chantier, il a été jugé nécessaire par la commission Urbanisme et Travaux d'ajouter les prestations suivantes au marché : création d'un accès allée des Jacinthes et interventions complémentaires au cimetière (fondation pour bancs, remplacements supplémentaires de bordures et de tampons d'eaux usées, apport de terre végétale, mise en valeur d'anciennes pierres tombales). Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à 6 682,20 € HT, ce qui représente 6,87% du marché.

## **IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**

### **IV.1. Rapport d'activité 2017 de l'agglomération du choletais**

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale, auquel adhère la commune, adresse chaque année, au maire, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport fait l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal. Il détaille pour l'année écoulée : les temps forts 2017, les chiffres clés du territoire, l'attractivité et le dynamisme économique, les stratégies d'aménagement, la préservation de l'environnement, les déchets, l'accompagnement sur mesure tout au long de la vie, la culture, les actions pour l'emploi et les études, les sports de loisirs et de haut niveau. Un exemplaire du rapport d'activité 2017 de la Communauté d'agglomération est consultable en ligne sur le site [www.cholet.fr](https://www.cholet.fr/dossiers/dossier_4532_rapports+annuels+activite+2017.html) ([https://www.cholet.fr/dossiers/dossier\\_4532\\_rapports+annuels+activite+2017.html](https://www.cholet.fr/dossiers/dossier_4532_rapports+annuels+activite+2017.html)).

### **IV.2. Effacement de dette suite à décision de la commission de surendettement**

Le conseil a approuvé l'effacement d'une créance de 288,01 € correspondant au remboursement de la taxe d'ordures ménagères.

### **IV.3. Renégociation des contrats d'assurance – Choix d'une AMO**

La commune envisage de renouveler ses contrats d'assurance afin de bénéficier de la garantie des risques au 1er janvier 2019. Toutefois, au regard de la complexité croissante de la réglementation des assurances, il est décidé de faire appel à nouveau aux services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour assister la municipalité dans l'élaboration du cahier des charges et l'organisation de la consultation d'assureurs. La prestation est de 1 800 € HT.

### **IV.4. Bilan des acquisitions et ventes de l'année 2017**

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les collectivités territoriales délibèrent chaque année sur le bilan des acquisitions, échanges et cessions immobilières. Le bilan de l'année 2017, comprend :

- La rétrocession des îlots 4 et 5 de la ZAC de la Chapelière à la commune,
- La rétrocession des espaces communs de logements locatifs Sèvre Loire Habitat à la commune,
- La cession d'un espace de 54 m<sup>2</sup> au droit d'une propriété à la Chapelière.

### **IV.5. Vente de matériel communal non utilisé**

La commune doit régulièrement gérer du matériel devenu obsolète ou ne répondant plus aux besoins des services. Le stockage ou la destruction de ce matériel a un coût alors que celui-ci pourrait être utile à d'autres.

Le conseil municipal a ainsi autorisé la sortie de divers mobiliers et matériels, désignés ci-après, devenus hors d'usage, dont l'état de vétusté ne permet plus une utilisation pour l'exécution des missions de services publics et qui peuvent donc être destinés à la vente :

Désignation	Qté	Dimension (hxlxL)	Tarif unitaire
Table ovale maternelle	5	(50x90x130)	5 €
Bureau informatique	1	(75x80x120)	10 €
Table maternelle	7	(52x60x60)	5 €
Bureau écolier	24	(50x40x55)	10 €
Bureau écolier	27	(61x45x60)	10 €
Bureau écolier	18	(55x40x55)	7,50 €
Bureau écolier	1	(60x45x60)	15 €
Bureau enseignant	1	(75x64x129)	15 €
Chaise bois	16	(h.22)	5 €
Chaise bois	10	(h.30)	5 €
Chaise bois	22	(h.37)	5 €
Chaise bois adulte	12	(h.45)	2 €
Chaise professeur	5	(h.45)	5 €
Lisse en bois patères	3	(L.270)	5 €
Porte manteaux bois	4	(h.135)	2 €
Casier à bouteilles	6	-	1 €
Poubelle plastique	5	(40x40x40)	2 €
Tableau mobile	2	(h.200)	20 €
Tableau tryptique	2	(h.100xL.200/400)	20 €
Armoire inox	1	(155x70x140)	30 €
Armoire en bois	1	(170x45x120)	20 €
Lot de vaisselle	-	-	30 €

La vente sera organisée aux bâtiments préfabriqués situés près de l'école publique le samedi 3 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 (la tranche 9h00/10h00 sera réservée aux seuls habitants de la commune de La Séguinière).

#### **IV.6. Vente de bois – Fixation du prix**

Cette année encore, la commune dispose d'un stock important de bois provenant de différents élagages et abattages. Des lots de stères d'essences diverses (bouleau, acacia, chêne...) ont été constitués pour être vendus aux habitants de La Séguinière intéressés et pour leur consommation personnelle. Le prix est fixé à 45 € le stère, soit 90 € le lot de 2 stères.

#### **IV.7. Charge de fonctionnement des écoles publiques 2017/2018**

Le code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. À défaut, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État dans le département, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

Considérant ces dispositions, le conseil décide de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants, pour l'année scolaire 2016/2017, à un montant de : 1 264,05 euros par enfant inscrit en maternelle par an et 264,14 euros par enfant inscrit en élémentaire par an.

#### **IV.8. Saison culturelle 2018/2019 – Réservation de spectacle**

Pour réserver certains spectacles, les organisateurs ou artistes demandent aux collectivités le versement d'une avance. C'est notamment le cas pour l'évènement majeur de la prochaine saison culturelle : Ben Rose – Magicien. Des arrhes de 1 000 € seront versés pour la prestation comprenant deux spectacles les 12 et 13 janvier 2019.

### **V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES**

#### **V.1. Guy BARRÉ :**

Explique que dans le cadre de la réforme des inscriptions sur les listes électorales, la commune doit présenter au Préfet avant le 31/12/2018, la liste des 5 conseillers municipaux siégeant à la commission de contrôle. Le maire présidera cette nouvelle commission. Il rappelle que l'objectif de la réforme est de permettre l'inscription et la radiation sur la liste électorale tout au long de l'année.

S'agissant du projet de Loi de Finances 2019, les premiers chiffres ont été dévoilés. Comme promis, en contrepartie de la signature de la contractualisation pour une hausse contenue des dépenses (à 1,2%), la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera maintenue à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Toutefois, en fonction des variations perçues dans la répartition de la DGF (renforcement de la péréquation), la dotation perçue par la commune devrait diminuer en 2019, dans les mêmes proportions qu'en 2018 (- 15 000 euros). D'autre part, en attendant la réforme de la fiscalité locale prévue l'an prochain, le projet de loi met en œuvre la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages.

Enfin, au sujet du PLUih pour lequel la commission communale se réunira le mardi 16 octobre à 18h00, il rappelle que l'élaboration de ce document d'urbanisme a été prescrit par délibération du conseil d'agglomération en date du 18/9/2017. Depuis cette date, un dossier « le coffret PLUih » est mis à disposition du public dans les mairies. Les habitants de La Séguinière sont donc invités à venir découvrir les documents produits et validés dans le cadre du PLUih et à faire part de leurs remarques et suggestions citoyennes dans le registre de concertation intégré dans le coffret.

#### **V.2. Yolaine BOSSARD :**

Informe de sujets intéressant le cadre de vie et l'environnement :

- Le compostage a été présenté par MM.PECQUERY (AdC) et BONNET (Maison d'Accueil) aux 20 personnes du café rencontre le 25 septembre. Louis-Marie BONNET a donné des détails pratiques pour faire un compost de qualité. M.PECQUERY a, pour sa part, donné de bons conseils pour réaliser du compost avec des voisins, quand c'est possible dans le quartier.
- Le marché hebdomadaire fonctionne bien (voir planning ci-après). Pour le marché de Noël, il faut retenir la date du dimanche 16 décembre de 9h00 à 13h00. Les exposants seront comme l'an passé dans la salle Prévert et sur la place du marché. Un atelier développement durable sera proposé aux amateurs de « plantes sauvages et médicinales ».

Un sujet plus urgent est le parcours eco-citoyen, il débute jeudi 11 octobre de 14h00 à 16h15 avec la découverte de la commune. Les bénévoles vont commencer les actions citoyennes avec les enfants qui se sont inscrits dans des domaines différents du social de l'environnement ou de la solidarité. A ce sujet, l'association « Amitié Sandogo » présentera aux enfants des écoles de CM1 et de CM2 le village de Sandogo le 19 octobre. Les voyageurs qui se rendent à Sandogo fin novembre emporteront des petits cadeaux utiles pour leurs camarades (ce sont des cahiers illustrés d'un dessin de la nature chez nous).

Le planning de présence des commerçants pour les mois d'octobre et novembre est le suivant :

Dates	Légumes	Poissons	miel	Pommes du producteur	Produits de terroirs	Jus de fruits et P.de terre Sandogo	Rempaillage	Vêtements pour aînés
17/10	X	X	X	X	X	X		X
24	X	X				X	X	
31	X	X	X	X	X	X		
7/11	X	X	X			X		
14	X	X		X	X	X		
21	X	X	X			X		X
28	X	X		X	X	X	X	

### V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part de sujets évoqués lors de la commission Urbanisme et Travaux en complément des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal :

- Les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de l'Arceau suivent leur cours. L'agrandissement pour les nouveaux vestiaires va débuter d'ici la fin du mois. Néanmoins, comme évoqué précédemment, l'enlèvement d'une canalisation amiantée va générer un décalage de certaines interventions, sans remettre en cause la date de livraison de l'équipement (été 2019).
- Le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire prolonge sa participation à hauteur de 50% pour le remplacement des lampes énergivores. La commune a engagé un programme de renouvellement de ces lampes usagées depuis 3 ans ; la commission propose de terminer l'ensemble du parc d'ici 2020. Une estimation budgétaire sera présentée au conseil municipal au mois de novembre.
- Les stationnements du mail du Primevère sont terminés. Il est précisé que les espaces situés devant les lampadaires ne sont pas des stationnements, des protections sont posées devant les mâts. Toutefois, il pourra être envisageable de les convertir en place de parking (x4) dans l'hypothèse où l'éclairage du secteur serait revu.
- Une consultation est en cours pour les travaux de démolition et de désamiantage des préfabriqués de la cours annexe de l'école publique. Les résultats de l'appel d'offres seront présentés aux conseillers en novembre, il faudra également penser à réunir le comité consultatif pour l'aménagement qui comprend notamment un terrain multisport et des stationnements.
- Le service espaces verts a repris un certain nombre de massifs situés en pied de murs le long de l'avenue Charles de Gaulle. De la pelouse a été semée et des petits arbustes rampants seront plantés là où la largeur le permet.
- L'inauguration de la restauration du beffroi et des cloches de l'église Notre Dame de l'Assomption aura lieu le vendredi 9/11 à 17h00 en présence de la Fondation du Patrimoine.

### V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Rappelle que deux sessions de formation Prévention et Secours Civiques de 1er niveau ont été organisées le 29/9 et 6/10. Une session de recyclage est prévue en janvier sur un seul samedi matin et une nouvelle formation initiale (2 matinées) sera proposée en mars.

Concernant, la Banque Alimentaire, elle participait à une réunion départementale le 5/10 dernier. Il a été rappelé que la distribution des denrées doit respecter des règles très strictes (conservation, normes d'hygiène, qualité des produits...). A La Séguinière, 11 familles bénéficient de ce service à un rythme de 2 distributions par mois.

Les activités mises en place dans le cadre de la Conférence des Financeurs (soutien financier du Département) se déroulent à l'espace à Roger Dronneau et à la Salle de la Garenne depuis septembre. L'activité « Danse en Ligne » rencontre un véritable succès. La thématique du bulletin du mois de novembre portera sur ces différentes activités destinées principalement aux seniors.

Elle informe que dans le cadre de la prise en charge des déplacements pour les activités à caractère éducatif, culturel ou sportif, l'Agglomération du Choletais attribue des crédits à chaque établissement scolaire à La Séguinière, pour l'année scolaire 2018/2019, les montants accordés sont les suivants : Ecole maternelle publique Marcel Luneau (4 classes) : 611,28 € ; Ecole élémentaire publique (8 classes) : 1 222,56 € et Ecole privée (8 classes) : 1 222,56 €.

La commission déplacement intercommunale a fait le point sur les inscriptions et la fréquentation des lignes. La Séguinière a le plus grand nombre d'abonnés des communes rurales pour ces années scolaires : 387 abonnés. Le fonctionnement de la ligne ne pose pas de problème particulier. Toutefois, les travaux de l'avenue Foch à Cholet vont occasionner, ces prochaines semaines, quelques perturbations.

## **V.5. Philippe BOUCHET :**

Informe des travaux et réunions auxquels il a contribué au cours de ces dernières semaines :

- 11/09/2018 : Assemblée Générale de l'Entente Tennis Club. Le tournoi Open de tennis devra sans doute être fixé à une autre date en raison du décalage de la saison sportive car il n'y a désormais plus de bénéfice pour les joueurs en terme de points à gagner. Des ateliers tennis ont lieu maintenant le mercredi matin de 9h00 à 12h00 (cours, activités physiques et mentales (ludiques) pour les plus jeunes). Le mercredi après-midi sera plus sportif pour les collégiens.
- 20/09/2018 : Commission Communication et Événementiel. Choix du thème pour le calendrier 2019 et pour les cartes de vœux : Intergénérationnel (café rencontre, voyage lecture à la bibliothèque, repas des seniors, jardins familiaux, Repair café, cours informatique, marché de Noël...). Le marché de Noël aura lieu le dimanche 16/12/2018 de 9h00 à 13h00.
- 21/09/2018 : Soirée sponsors du tennis de table à Coubertin. C'était l'occasion de rencontrer le nouvel entraîneur Mehdi Guennoumi. Celui-ci arrive de la Romagne. À 21 ans, ce jeune joueur est 500ème sur 10 000 à 15 000 licenciés français.
- 06/10/2018 : Portes Ouvertes au restaurant scolaire qui ont accueilli de nombreux parents et enfants.

## **V.6. Agnès BRUCHE :**

Revient sur la commission Culture Sport Jeunesse du 13/09. Le programme de la saison culturelle va débiter très prochainement :

- Pièce de théâtre proposée par le théâtre de l'Enclin « une heure et demie de retard » le samedi 20/10 L'association Sandogo assurera la logistique de cette séance et en récoltera les fonds.
- Plusieurs séances de cinéma pendant les vacances scolaires, le 23 octobre, « Boule et Bill 2 », le 30 octobre « Un monstre à Paris » et le 20 novembre « Au revoir là-haut ».
- Une conférence sur la grande guerre 14-18 animée par M. Yves Guillou le dimanche 28 octobre à 16h00 à l'espace Roger Dronneau.
- Des apéros concerts à l'espace Dronneau, le premier le 11 novembre à 17h00 avec un conte, « Looking for Loukoum », l'incroyable histoire de Taor Malek, le quatrième roi mage (celui qu'est arrivé en retard au rendez-vous) pour nous préparer à l'hiver, une dégustation de soupe préparée par les membres du café rencontre sera proposée.
- Comme chaque année, Les Zygomatics présenteront une pièce de leur choix « le gai mariage » au cours de 10 séances à partir du 17/11.

Elle informe qu'il ne faudra pas manquer deux spectacles en partenariat avec le jardin de verre : « Allez les filles » et « Frédéric Fromet » ainsi que le clou de la saison prévu en janvier avec des représentations du magicien Ben Rose les 12 et 12/01/2019.

La commission prépare également la réunion des associations qui aura lieu le 15 décembre avec comme thème : « Comment organiser une manifestation » seront présents le lieutenant LAMAISON de la brigade de gendarmerie et une représentante du Comité Départemental et Sportif du Maine et Loire La semaine culturelle sera le sujet principal d'une réunion prévue le 18 octobre.

Enfin pour ce qui concerne l'exposition culturelle, l'édition 2019 pourrait finalement être organisée ; l'association communale « Poterie Loisir » est partante pour prendre le relais de l'ACLI (Association Culturelle et Loisirs Intercommunale). Une pré-réservation de la salle des fêtes est enregistrée, à cet effet, pour les 23 et 24 mars 2019.

## **VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **VI.1. Décisions prises par application d'une délégation du conseil municipal**

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de trois ventes d'immeubles situés : rue de Bellevue, rue de la Garenne et allée des Alouettes.

### **VI.2. Conseil municipal**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 12 novembre à 20h30.